

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 6 juillet 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Thibault  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Paul, M. Monany, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 03-01 du 6 juillet 2023

### POLITIQUE CULTURELLE – ANNÉE 2023 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – CONVENTIONS – AVENANT

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n°2012-VI-33 du 21 juin 2012 portant approbation des statuts et adhésion du Département à l'établissement public de coopération culturelle « Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Aubervilliers - La Courneuve - Seine-Saint-Denis - Île-de-France dit Pôle Sup'93 »,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2019-II-02 du 14 février 2019 relative à l'approbation du nouveau schéma départemental d'orientation et d'intervention « CAP'amateurs en Seine-Saint-Denis : un cadre d'action partagée pour les parcours artistiques et culturels des habitants,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention 2023-2025 avec l'association « Les laboratoires d'Aubervilliers approuvée par sa délibération n°3-1 du 23 mars 2023,

Vu la demande de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Aubervilliers » dit Pôle Sup'93, des établissements publics « Cité de la musique - Philharmonie de Paris » et « Centre national de la danse »,

Vu la demande du Syndicat intercommunal pour le « Conservatoire à rayonnement régional d'Aubervilliers - La Courneuve » Jack Ralite (CRR 93),

Vu la demande de la commune du Bourget, « La Capsule »,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,



**après en avoir délibéré,**

- ALLOUE les subventions de fonctionnement suivantes au titre de l'année 2023 :

- 22 500 euros à l'association « Rualité »,
- 16 000 euros à la commune du Bourget, pour « La Capsule »,
- 65 000 euros à l'association « Orchestre symphonique Divertimento »,
- 60 000 euros à « Philharmonie de Paris - Cité de la musique »,
- 10 000 euros au « Centre National de la Danse »,
- 177 000 euros au « Conservatoire régional Aubervilliers - La Courneuve Jack Ralite (CRR 93) » ;

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement complémentaire aux associations suivantes au titre de 2023 ;

- 5000 euros à l'association « Les laboratoires d'Aubervilliers,
- 10 000 euros à l'association « L'abominable » ;

- FIXE la contribution du Département à 65 000 euros au « Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Aubervilliers - La Courneuve - Seine-Saint-Denis - Île-de-France dit Pôle Sup'93 » au titre de 2023 ;

- APPROUVE les conventions au titre de 2023 dont les projets sont ci-annexés à conclure avec les organismes suivants :

- Association « Rualité »,
- Association « L'Abominable »,
- Cité de la musique - Philharmonie de Paris,
- Syndicat intercommunal pour le conservatoire à rayonnement régional d'Aubervilliers La Courneuve Jack Ralite « CRR 93 » ;

- APPROUVE les conventions triennales 2023-2025 dont les projets sont ci-annexés à conclure avec les partenaires suivants :

- Association « Orchestre Symphonique Divertimento »,
- Centre national de la danse,
- Établissement public de coopération culturelle « Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Aubervilliers - La Courneuve - Seine-Saint-Denis - Île-de-France dit Pôle Sup'93 » ;

- APPROUVE l'avenant dont le projet est ci-annexé à conclure avec l'association « Les Laboratoires d'Aubervilliers » ;



- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer lesdites conventions et ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

Mme Dellac

pour Pôle Sup'93

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*